

Les lauréats des prix apprenti de la SIC et Ville de Lausanne

Les gagnantes 2012 du double prix en espèces sont deux entreprises membres de la SIC qui ont engagé pour la première fois un apprenti. Attribuée conjointement par la SIC de Lausanne et environs et par la Ville de Lausanne, cette distinction est destinée à encourager la formation professionnelle par la voie de l'apprentissage.



Les lauréats du Prix SIC et Ville de Lausanne 2012 et, tout à gauche sur la photo, Philippe Doffey, président de la SIC Lausanne et environs. A droite de l'image, le municipal Oscar Tosato, puis Christian Masserey, secrétaire général de la SIC. (Photo Sébastien Féval)

Pour sa cinquième édition, le Prix SIC et Ville de Lausanne a reçu dix dossiers de candidature, contre six en 2011. Remis le 5 juin lors d'une cérémonie organisée au carnotzet de l'Hôtel de ville, ce prix récompense l'engagement d'un employeur en faveur de la formation professionnelle par la voie de l'apprentissage. Il est allé cette année à la société FuturPlus Sàrl à Lausanne, ainsi qu'à Vectur S.A. à Bussigny. FuturPlus est une jeune entreprise formatrice spécialisée dans l'encadrement pédagogique. Elle soutient des élèves, des apprentis, des gymnasiens ainsi que des adultes dans leur réussite scolaire et professionnelle. Composée d'une quarantaine d'enseignants spécialisés, elle a ouvert ses portes le 20 avril 2009 sous l'impulsion de Noël et Yolanda Dentan, tous deux enseignants de métier.

FuturPlus a pris un essor important qui a nécessité un développement conséquent de son secteur administratif. Elle l'a fait notamment en engageant l'un de ses élèves en tant qu'apprenti de commerce à la rentrée d'août 2011.

«Cela nous a permis d'obtenir un regard extérieur novateur et jeune sur l'entreprise qui nous incite à remettre en question nos actions en formalisant les tâches attribuées au secrétariat afin de pouvoir expliquer et définir clairement les rôles et fonctions de chacun.»

Vectur S.A. est quant à elle une petite PME de moins de vingt collaborateurs active dans le domaine de l'échafaudage. Du fait de sa taille modeste, elle peut se targuer d'être l'une des seules entreprises sur sol vaudois à former un apprenti dans ce secteur, ceci contrairement à des concurrents nettement plus grands.

Depuis août 2011, Vectur S.A. compte ainsi parmi son personnel un apprenti polybâtitseur CFC avec orientation échauffante. «Malgré le peu d'intérêt des jeunes pour une formation dans ce métier difficile, notamment sur le plan physique, Monsieur Cagnozzo, nouvel administrateur de la société, a su éveiller chez notre nouvel apprenti de l'intérêt pour ce métier et lui donner les moyens de s'engager au mieux de ses capacités afin d'arriver en fin de formation avec une

obtention du certificat fédéral de capacité».

Soutien financier bienvenu

Bien davantage qu'une distinction honorifique, le Prix apprenti SIC et Ville de Lausanne s'exprime aussi de manière sonnante et rébuchante. Les deux employeurs élus reçoivent chacun un soutien financier de 300 francs par mois pour les coûts indirects de leur effort en faveur de la formation. L'apprenti lui-même n'est pas oublié : il touchera une prime de 500 francs lorsqu'il aura réussi son examen final. Cette cinquième édition consacre le succès d'un partenariat entre la SIC et la Ville de Lausanne dans leurs efforts communs pour la promotion de la formation professionnelle. Cela va dans le droit fil de l'une des vocations initiales de la SIC de Lausanne, celle-ci étant notamment à l'origine de la création de l'école EPSIC, si fortement ancrée dans le canton qu'elle ne s'est jamais départie de cette appellation malgré les changements profonds intervenus dans ce secteur.